

# Portrait de la Ville de Drummondville

Suite au succès de la collecte des matières organiques (MO) dans le secteur résidentiel implantée en 2011, la Ville de Drummondville s'est donné un échéancier de cinq ans pour élargir et municipaliser la collecte des MO au secteur des ICI, en débutant par les écoles, les garderies privées et les centres communautaires en 2015.

Par la suite, une collecte obligatoire est imposée aux grands générateurs de MO de son territoire et une participation volontaire est offerte aux autres ICI. Les grands générateurs représentent une quarantaine d'épiceries, de restaurants et d'autres entreprises qui offrent des services alimentaires.

## PORTRAIT DE L'ENTITÉ

Population  
**75 423**  
habitants

Nombre d'ICI  
sur le territoire\*  
Près de  
**2700**

\*Les industries issues du secteur agroalimentaire, les papetières et les exploitations agricoles sont exclues de ce portrait.

## HISTORIQUE

**2011** : Collecte des MO du secteur résidentiel pour les unités de neuf logements et moins.

**2014** : Collecte des MO pour les unités de 10 logements et plus.

**2015** : Collecte des MO dans 70 institutions du territoire : écoles, CPE, garderies, centres communautaires, organismes à but non lucratif, etc.

**2016** : Implantation d'un projet pilote en collaboration avec 11 entreprises industrielles et commerciales volontaires, de divers secteurs d'activités, pour la collecte des MO, et ce, aux frais de la Ville.

**Été 2018** : Implantation de la collecte obligatoire des MO auprès de 32 grands générateurs identifiés par la Ville (huit ICI ont bénéficié d'une période de grâce d'une durée de six mois en raison de leur contrat existant avec un récupérateur privé). Il était alors prévu qu'à terme, les 40 plus grands générateurs de MO seraient desservis par la collecte.

**Juin 2018** : Offre de la collecte volontaire des MO pour tous les autres ICI du territoire.

En date de juin 2020, ce sont 214 ICI, toutes tailles confondues, qui sont desservis par la collecte des MO.

## APPROCHE DE COLLECTE

---

La Ville a défini deux types d'ICI :

- **Autres ICI** : Ceux générant des quantités de MO similaires aux ménages et qui participent à la collecte municipale du secteur résidentiel avec les mêmes équipements et fréquences.
- **Grands générateurs** :
  - restaurants ou commerces disposant d'une aire alimentaire de 150 places assises et plus, incluant les terrasses;
  - commerces à grande surface comprenant un marché d'alimentation ou une épicerie où il y a préparation de repas, modification ou manipulation de produits frais;
  - marchés d'alimentation à grande surface ou épicerie à grande surface.

Le terme grande surface signifie un bâtiment d'une superficie de 2 000 m<sup>2</sup> et plus<sup>1</sup>.

**Consultation des ICI** : Avant d'établir un plan d'action pour implanter la collecte des MO dans les ICI, la Ville de Drummondville a rencontré, à plusieurs reprises, divers ICI de son territoire via un projet pilote. Son objectif était de comprendre leurs défis et leurs inquiétudes quant à la gestion des MO. Ces consultations ont permis à la Ville de Drummondville de planifier une collecte adaptée à leurs différents besoins.

**Projet pilote** : La Ville de Drummondville a voulu expérimenter la nouvelle collecte des MO avec 11 ICI générant des quantités variables afin de déterminer si les modalités de collecte leur convenaient, de même que les mesures d'ISÉ prévues. Le projet pilote a été très utile pour la Ville, lui permettant ainsi de mieux s'approprier les enjeux vécus par les ICI.

En un an, ce sont 650 tonnes de MO qui ont été collectées chez les grands générateurs, ce qui représente environ 10 % des quantités totales de MO récupérées entre août 2018 et août 2019 (résidentielle et ICI).

## Fréquences de collecte

- **Autres ICI** : la fréquence de collecte est fixe et s'effectue selon le calendrier municipal.
- **Grands générateurs** : la fréquence de collecte est fixe et est effectuée sur une base hebdomadaire.

## Équipements de collecte

- **Autres ICI** : bacs roulants de 360 L
- **Grands générateurs** : conteneurs de 3 vg<sup>3</sup> ou 4 vg<sup>3</sup>

Des quantités minimales et maximales de bacs et de conteneurs sont prescrites au règlement municipal et permettent aux ICI de se doter d'équipements qui répondent adéquatement à leurs besoins. ([Règlement général, Chapitre 5, Titre VII, article 267](#))

Seuls les sacs de papier sont acceptés dans la collecte. La Ville organise une journée de don de sacs en plus de distribuer gratuitement du compost en vrac, tant à sa clientèle résidentielle qu'ICI.

## TARIFICATION

---

- **Équipements** : Les frais sont chargés aux ICI et payables à la livraison, mais l'équipement demeure la propriété de la Ville afin de le réparer ou le remplacer en cas de bris.
- **Les frais de collecte, de transport et de traitement (CTT)** : Les frais sont payables via le compte de taxes et varient en fonction du type et du nombre d'équipements choisis.

<sup>1</sup>Règlement général, Chapitre 5, Titre VII, article 261

## MESURES D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION (ISÉ) MISES EN PLACE

- Création de la trousse « ICI, on récupère l'organique! » contenant un dépliant d'information, une affiche, un aide-mémoire et un autocollant. La trousse est distribuée aux ICI qui en font la demande et est accessible en [ligne](#).
- Embauche d'une professionnelle en environnement qui avait pour mandat de rencontrer tous les grands générateurs et de les accompagner dans l'implantation de la nouvelle collecte.
- Offre d'accompagnement personnalisé de tous les ICI lors de l'implantation de la collecte, incluant la tenue de formations.
- Lancement du site [geretapoubelle.ca](http://geretapoubelle.ca) qui permet aux utilisateurs de connaître dans quels bacs disposer quelles matières (outil destiné tant au secteur résidentiel qu'ICI).
- Large diffusion des outils mis à la disposition des ICI à travers divers partenaires : chambres de commerce, patrouille verte, médias sociaux, société de développement économique, etc.
- Lancement d'un [concours](#) pour tous les d'ICI : ceux ayant implanté la collecte des MO et s'inscrivant au concours couraient la chance de remporter un forfait publicitaire d'une valeur de 3 000 \$. C'est une clinique vétérinaire qui l'a remporté en 2019!



La page web « Gère ta poubelle » et la boîte à outils « ICI, on récupère l'organique »

## BONS COUPS

- Afin de mieux prévoir et d'adapter l'offre de services, un sondage sur les attentes et les besoins des ICI a été effectué en amont du projet.
- L'implantation d'un projet pilote a permis de valider si les équipements, les fréquences de collecte et les mesures d'ISÉ convenaient aux ICI ciblés.
- Un accompagnement personnalisé pour l'implantation de la collecte des MO dans les ICI a été prévu :
  - Rendez-vous en succursale pour tous les grands générateurs;
  - Accompagnement offert sur demande pour les autres ICI.
- Des outils d'ISÉ ont été développés spécifiquement pour le secteur ICI.
- En plus du projet pilote, les grands générateurs ont été desservis en premier, ce qui a permis de démontrer que c'est possible et facile pour tout type d'ICI de participer.
- La collecte des MO a été municipalisée.

## DÉFIS À RELEVER

---

- Rendre obligatoire la collecte municipale des MO aux ICI ayant déjà des contrats de récupération des MO avec des récupérateurs privés pose son lot de défis. Pour y répondre, la municipalité a opté pour une période de sursis jusqu'à la cessation du contrat, afin de laisser le temps aux ICI de s'habituer aux possibles modifications des matières organiques acceptées et d'effectuer les changements d'équipements nécessaires.
- L'implantation ainsi que la poursuite d'un projet de collecte des MO dans les établissements scolaires sont complexes, notamment en raison des changements de responsables et des personnes impliquées dans le projet : employés, comités de parents, élèves qui graduent, personnel d'entretien, service de garde, changement de direction, etc. Il va sans dire que les professeurs sont déjà sollicités pour de nombreux projets et ces derniers sont interpellés sur une base volontaire. C'est pourquoi des efforts supplémentaires d'accompagnement sont nécessaires pour ce secteur.

Portrait réalisé en juin 2020